

Dossiers médicaux falsifiés: les orphelins de Duplessis obtiennent Justice



Publication: 01/12/2012 10:25 EST Mis à jour: 01/12/2012 11:06 EST

LA PRESSE CANADIENNE

MONTRÉAL - Une importante modification législative répondant à une revendication de longue date des Orphelins de Duplessis entre en vigueur en ce samedi.

La Loi concernant le partage de certains renseignements de santé a été modifiée pour leur permettre d'exiger la destruction de certaines informations inscrites à leur dossier.

Les changements apportés à la loi ont été adoptés à l'unanimité en juin dernier à l'Assemblée nationale.

Dorénavant, les Orphelins de Duplessis qui ont séjourné dans des hôpitaux psychiatrique entre 1935 et 1964 pourront demander la destruction complète de certains renseignements inscrits à leur dossier. Dans le cas où les personnes visées seraient inaptes, leur tuteur, curateur ou mandataire pourra agir en leur nom.

Ces nouvelles dispositions touchent les personnes qui, sous le règne de Duplessis, ont été injustement étiquetées comme malades mentaux et internées dans ce qui était appelé à l'époque des «asiles».